

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°17 – CCAS – REPAS DES AÎNÉS – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Madame CHOUTEAU, Vice-Présidente, rappelle au conseil d'administration la délibération du 12 septembre 2001 instaurant une participation financière pour les participants au repas des aînés.

Cette manifestation annuelle sera organisée le jeudi 30 novembre 2023.

Pour pouvoir participer au repas, au moins l'un des membres du couple doit être âgé de 75 ans.

Madame CHOUTEAU propose de fixer le montant de la participation financière à :

- 25 € pour les habitants des Ponts-de-Cé de 75 ans et plus et leur conjoint.
- 38 € pour un accompagnateur de moins de 75 ans (hors conjoint) demeurant aux Ponts-de-Cé ou pour un accompagnateur demeurant hors commune quel que soit son âge.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

